

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le VENDREDI 25 Août 2017 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaient présents : Mme MARX D., MM SAUSY A., GAMBS J-M., PIRUS S., THEOBALD M., JEUNET D., MM. MALLINGER Fr., BELVO M.

Absente excusée : Mme MULLET M.

022 – Acceptation d'opérations de non-valeurs – Budgets EAU et ASSANISSEMENT – Année 2017.

Le Maire expose,

Dans le cadre des pertes sur créances irrécouvrables, les sommes suivantes, ne pouvant être encaissées aux budgets Eau et Assainissement – C/ 6541, font l'objet d'une décision municipale :

- Budget Eau : 6,10 € ;

- Budget Assainissement : 4,15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces décisions.

Voté à l'unanimité.

023/2015 – Décisions modificatives – Budget principal et Budget Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier :

1) Budget Principal de l'exercice 2017, comme suit :

-200.00 € - FD – C/60622/011

+200.00 € - FD – C/6681

2) Budget Eau de l'exercice 2017, comme suit :

-12 660.00 € - FD – C/023

-12 660.00 € - IR – C/021

+12 660.00 € - FD – C/701249/014

-12 660.00 € - ID – C/23

Voté à l'unanimité.

024 – Dégrèvement facture eau – Année 2017.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, ACCEPTE le dégrèvement suivant :

Suite à une erreur technique d'index, une location de compteur a été facturée excessivement à M.

NAGY Jonathan pour un montant de 6.10 €

(Facture N° 1270/2017 du 13.03.2017).

Le remboursement sera effectué sur le Budget EAU de l'année 2017.

Voté à l'unanimité.

025 – Approbation des statuts du nouveau Syndicat Moselle Aval et demande d'adhésion / CCB3F.

Le Maire expose,

Suite à la demande par courrier du 16 juin 2017 de la CCB3F concernant l'adhésion et l'approbation des statuts du nouveau Syndicat « Moselle Aval »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, accepte l'adhésion au futur Syndicat mixte « Moselle Aval » et la modification statutaire.

026 – Mutualisation des services – Convention constitutive d'un groupement de commandes / CCB3F.

Le Maire expose,

Dans le cadre de la mutualisation des services, la CCB3F, par courrier du 16 juin 2017, propose un groupement de commandes et une convention constitutive d'un groupement d'achats permanent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette décision et autorise le Maire à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,